

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 8 (1932-1933)

Heft: 16

Rubrik: Schulen & Kurse = Écoles & cours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comme on le sait, le landsturm est aujourd'hui encore armé du fusil modèle 1889. A leur passage dans le landsturm, les hommes de la landwehr doivent, en effet, échanger leur arme modèle 1911 contre le fusil 1889. Cette mesure, ordonnée par raison d'économie, a provoqué de vives et nombreuses récriminations. En effet, le militaire qui a fait son service dans l'élite et la landwehr, et parfois aussi accompli tout le service actif avec son fusil, tient à conserver ce dernier jusqu'à la fin de son service et, arrivé au terme de ses obligations militaires, à en devenir propriétaire, conformément à l'art. 94 de la loi sur l'organisation militaire.

Indépendamment de ces considérations, l'armement particulier du landsturm présente de graves inconvénients, surtout parce que la cartouche du fusil 1889 diffère considérablement de celle du fusil 1911. On peut sans danger tirer la munition du fusil 1911 avec le fusil 1889, mais ceci naturellement sans obtenir une précision suffisante. Par conséquent le landsturm doit avoir des cartouches spéciales, ce qui ne laisserait pas de créer de sérieuses difficultés pour l'approvisionnement en munitions dans le cas — qui peut très bien se présenter — où des troupes du landsturm devraient être engagées avec des troupes de l'élite ou de la landwehr. Il faut considérer aussi que, dès 1934, les nouvelles classes de landsturm n'auront jamais eu en mains l'ancien modèle 1889, mais au contraire auront fait tout leur service avec le fusil 1911. Pour toutes ces raisons, le D.M.F. a, il y a quelque temps déjà, décidé qu'à partir de 1934, les hommes de la landwehr n'échangeeraient plus leur fusil au moment de passer dans le landsturm. Mais de ce fait, il y aurait dans les unités du landsturm des fusils et cartouches de divers genres, ce qui est absolument inadmissible. En conséquence, tout le landsturm sera pourvu d'une arme modèle 1911, les réserves d'armes de ce genre le permettant. Ainsi à l'inspection d'armes en 1934, tous ceux qui actuellement sont en possession du fusil 1889 devront le changer contre le modèle 1911 et dès que tout le landsturm aura de tels fusils, l'armée entière n'utilisera plus qu'une seule sorte de cartouche, ce qui, au point de vue militaire, revêt une importance sur laquelle il est inutile d'insister.

Nombreux seront ceux que cette décision réjouira grandement.

* * *

Les troupes de la garde nationale sont souvent employées, en temps de paix, pour le maintien de l'ordre public. D'après les statistiques, ce service occupe 90 % de leur activité. Aussi a-t-on apporté une attention particulière à la tactique à employer en cas de troubles. Il a été reconnu que l'emploi des gaz est de beaucoup le plus avantageux et le moins sanglant. Pour des raisons budgétaires, les unités ne sont pas permanentes, ce sont les détachements de volontaires, spécialement entraînés à l'emploi des gaz. Ces volontaires comptent ordinairement à leur compagnie et ne sont formés en unités qu'en cas de nécessité. Le détachement régimentaire ainsi constitué comprend 1 peloton à 2 sections, l'effectif est de 3 officiers, 2 sous-officiers, 48 hommes, répartis en 6 groupes. Les régiments d'artillerie et du génie disposent également de détachements analogues quoique moins importants, de telle sorte que la division compte actuellement 16 officiers, 13 sous-officiers et 36 groupes spéciaux. L'instruction de ces troupes est placée sous la direction du « chemical officer » de la division.

Le groupe est de 8 hommes (4 tireurs, 4 gasmen), tous munis de masques. Les tireurs sont chargés de la protection des « gasmen ». Les « gasmen », qui portent le fusil à la bretelle, sont munis de 4 pots lacrymogènes au bras gauche, 2 grenades analogues à la ceinture, 1 grenade fumigène dans la poche du pantalon. Le produit lacrymogène marqué CN est du bromo-benzyle-cyanide.

La tactique est simple. A une distance de 50 à 100 mètres de la foule à disperser, et dans la direction du vent, le groupe se déploie en tireilleurs à trois pas. Chaque homme allume un pot lacrymogène à environ un mètre de distance devant lui, et de plus, à chaque flanc sont allumés des pots fumigènes qui ont pour but de déterminer la direction et le bord extérieur de la vague gazeuse. La provision de pots est ainsi consommée suivant les ordres reçus, 4 pots à gaz restent en réserve.

Les grenades à gaz sont employées contre les bâtiments et les cours, et, éventuellement, pour la dispersion des petits groupes. Les grenades à fusil sont employées contre les objectifs éloignés, éventuellement les meneurs.

La troupe doit tenter de s'approcher à moins de 50 mètres de la foule; la distance de 100 mètres est la meilleure, car elle est la plus favorable à la création d'une vague continue et homogène. Le lancement des grenades est moins recommandé. Le cas le plus favorable se présente quand on parvient à les faire rouler aux pieds des manifestants.

L'auteur de cette étude (colonel A. de Roulet, « Infantry

Journal ») estime que cette tactique en est encore à la période d'essai et que son efficacité pourra être très augmentée.

Landsknechtverse

Z'Novarra si mer wie der Biiswind dri,
E jede hett' welle der Vorderst sii;
Mer händ de Dütsche und Welsche glehrt 's Grusle
Und hei si dem Tüfel i d'Höll ine guslet.

Z'St. Jakob bim alte Siechehus
Blost de Tod i mängem siis Läbesliecht us;
Mit iiserne Arme tuet jede det packe
Zur Begleitig is Jensiits nes paar Armagnake. A.O.



Rekrutenschulen.

Infanterie.

1. Division vom 31. Mai bis 5. August in Lausanne und Yverdon.
2. » vom 3. Mai bis 8. Juli in Colombier u. Wangen a.A.; vom 31. Mai bis 5. August in Liestal.
3. » vom 31. Mai bis 5. August in Bern und Thun.
4. » vom 31. Mai bis 5. August in Luzern und Aarau.
5. » vom 31. Mai bis 5. August in Bellinzona und Airolo; vom 31. Mai bis 5. August in Zürich und Bülach.
6. » vom 31. Mai bis 5. August in Chur und Luziensteig. Telephon- und Signalpatrouillen vom 31. Mai bis 5. August in Freiburg.

Büchsenmacher, 1., 2. und 5. Division, vom 31. Mai bis 10. Juli, Fachausbildung vom 10. Juli bis 5. August in Bern (W.F.). 3., 4. und 6. Division vom 31. Mai bis 9. Juli, Fachausbildung vom 7. August bis 2. Sept. in Bern (W.F.). Trompeter und Tambouren der 1. und 2. Division vom 31. Mai bis 5. August in Lausanne.

Kavallerie: Vom 2. Mai bis 1. August in Aarau.

Genietruppe: Vom 10. Mai bis 15. Juli sämtliche Geb.-Sap. und Mineure Mte. Ceneri.
Vom 17. Mai bis 22. Juli Geb.-Tg.-Pioniere in Andermatt.

Sanitätstruppe: Vom 1. Mai bis 1. Juli in Basel;
Vom 1. Mai bis 1. Juli in Savatan.

Offiziersschule.

Kavallerie: vom 9. Mai bis 29. Juli in Bern.

Spezialkurs

für Batteriemechaniker vom 5. bis 20. Mai in Thun.

Wiederholungskurse.

1. Division: Geb.-I.-R. 6 vom 8. bis 20. Mai;
Geb.-Art.-Abt. 1 vom 5. bis 20. Mai.
 3. Division: Geb.-I.-R. 17 vom 15. bis 27. Mai;
Geb.-I.-R. 18 vom 8. bis 20. Mai;
F.-Btrr. 21 vom 9. bis 24. Mai (Schießkurs Bière);
F.-Art.-Abt. 11 vom 12. bis 27. Mai;
Geb.-Sap.-Kp. IV/3 vom 15. bis 27. Mai;
Geb.-Vpf.-Kp. III/3 vom 8. bis 20. Mai.
 5. Division: Geb.-I.-R. 29 vom 8. bis 20. Mai;
Geb.-I.-R. 37 vom 8. bis 20. Mai;
F.-Hb.-Abt. 29 vom 5. bis 20. Mai;
Geb.-Art.-Abt. 5 vom 5. bis 20. Mai;
Geb.-Sap.-Kp. IV/5 vom 8. bis 20. Mai;
Geb.-Tg.-Kp. 15 vom 8. bis 20. Mai;
Geb.-Vpf.-Kp. III/5 vom 8. bis 20. Mai.
 6. Division: I.-R. 34 vom 8. bis 20. Mai;
Geb.-S.-Kp. III/8 vom 22. Mai bis 3. Juni (Schießschule Wallenstadt);
Geb.-I.-R. 36 vom 29. Mai bis 10. Juni;
Frd.-Mitr.-Kp. 18 vom 22. Mai bis 3. Juni (Schießschule Wallenstadt);
Drag.-Abt. 6 vom 1. bis 13. Mai;
Sap.-Bat. 6 vom 29. Mai bis 10. Juni;
Geb.-San.-Abt. 16 vom 22. Mai bis 3. Juni.
- Armeetruppen: Mineur-Kp. 1 vom 1. bis 13. Mai.
Landwehr: Armeetruppen. Schw. F.-Hb.-Pk.-Kp. 3 und 4 vom 1. bis 13. Mai;
Mineur-Kp. 1 vom 1. bis 13. Mai.

SCHWEIZ. UNTEROFFIZIERS-VERBAND**Präsidialkonferenz**

gemäß Art. 36 der Zentralstatuten

22./23. April 1933 in Olten**Beginn: 22. April, 18⁴⁵ Uhr, im Hotel „Schweizerhof“ (beim Bahnhof)****TRAKTANDEN:**

1. Orientierungen über die SUT Genf. (Maridor.)
2. Besprechung der Wettkampfreglemente. (Meyer.)
3. Zentralstatuten. (Weißhaupt.)
4. Versicherungsvertrag. (Weißhaupt.)
5. Neue Grundbestimmungen für die SUT. (Meyer.)
6. Neues Marschwettübungsgesetz. (Studer.)
7. Arbeitsdisziplinen. (Disziplinare.)
8. Mitgliederwerbung. (Möckli.)
9. Vorführung des Handgranatenwerfens der SUT.
10. Vorführung des Hindernislaufes der SUT.
11. Verschiedenes und Umfrage.

Die Unterverbände und Sektionen sind verpflichtet, eine Abordnung an die Präsidialkonferenz zu schicken.
Die Zentralkasse vergütet für einen Delegierten jeder Sektion Fr. 10.—.

Der Zentralvorstand erwartet die Beteiligung aller Sektionen.

Tenue: Uniform.

Für den Zentralvorstand,

Der Zentralpräsident: E. Weißhaupt, Adj.-Uof. Der Zentralsekretär: E. Möckli, Adj.-Uof.

ASSOCIATION SUISSE DE SOUS-OFFICIERS**Conférence des Présidents**

suivant art. 36 des Statuts centraux les

22 et 23 avril 1933 à Olten**Ouverture: samedi, 22 avril, à 18 h. ⁴⁵ à l'hôtel „Schweizerhof“****ORDRE DU JOUR**

1. Orientation sur les Journées suisses des Sous-Officiers à Genève. (Maridor.)
2. Discussion des règlements des concours. (Meyer.)
3. Statuts centraux. (Weiss'haupt.)
4. Contrat pour l'assurance en cas d'accidents. (Weiss'haupt.)
5. Nouvelles bases fondamentales pour les JSSO. (Meyer.)
6. Nouveau règlement du concours de marche. (Studer.)
7. Manière de travailler les disciplines. (Chefs des disciplines.)
8. Recrutement des membres. (Moeckli.)
9. Présentation d'exercices pour le lancement de grenades à main, concours des JSSO.
10. Présentation d'exercices pour le concours d'obstacles des JSSO.
11. Divers et discussion générale.

Les groupements et sections ont *l'obligation* d'envoyer une délégation à la conférence. La caisse centrale accorde une indemnité de fr. 10.— par section et pour un délégué.

Le Comité central compte sur la participation de toutes les sections.

Tenue: Uniforme.

Pour le Comité central:

Le président central: E. Weisshaupt, Adj. S.-Of.

Le secrétaire central: E. Moeckli, Adj. S.-Of.

8. Sitzung des Zentralvorstandes,

25./26. Februar 1933, Hotel Bahnhof in Brugg.

Es fehlen zu dieser Sitzung die Kameraden Gieller (Krankheit) und Magnin, letzterer zurückgehalten durch die Militär-Skiwettläufe in La Chaux-de-Fonds.

1. Nach Genehmigung verschiedener *Protokolle* wird ein Glückwunschtelegramm an die Sektion Hinterthurgau abgesandt, die gleichzeitig ihre neue Fahne einweicht.

2. Die neuen Statuten der Sektionen St-Imier, Luzern, Suhrental, St. Gallen, Montreux, La Broye und Neuchâtel werden gemäß den Anträgen des Zentralausschusses genehmigt.

3. Vom Zentralkassier wird die *Jahresrechnung für 1932* vorgelegt, die bei einer Einnahme von Fr. 32,930.10 und Ausgaben im Betrage von Fr. 32,667.60 einen Vermögensvorschlag von Fr. 262.50 aufweist. Das *Budget für 1934* wird bereinigt. Es sieht bei Fr. 37,400.— Ausgaben und Fr. 35,100.— Einnahmen ein Defizit von Fr. 2300.— vor.

4. Im Zusammenhang mit der Behandlung verschiedener *Sektionsangelegenheiten* wird ein Beschuß gefaßt, der in der Meldung der Anspruchsberechtigung für unsere höchste Auszeichnung, den Mokkalöffel, endlich Ordnung schaffen soll. (Siehe Offizielle Mitteilung des Zentralvorstandes in Nr. 13 vom 9. März 1933.)

Die *Austrittsbegehren* von zwei Sektionen werden vorläufig noch zurückgestellt, bis zur näheren Abklärung der angeführten Austrittsbegründungen. Der Z.-V. nimmt Kenntnis von einigen in Aussicht stehenden Neubildungen und den Bestrebungen zur Wiederaufrichtung von zwei bisher gefährdeten Sektionen. Ein Antrag des Zentralvorstandes an die Delegiertenversammlung zur Streichung einzelner konsequent untätigten Sektionen scheint notwendig zu werden.

5. Der Zentralpräsident orientiert über die beim Eidg. Militärdepartement bezüglich unserer *Schießsektionen* unternommenen neuen Schritte und stellt dabei fest, daß unsere neue Erhebung bei den Sektionen einwandfrei das vorschriftsmäßige

Verhalten unserer Schießsektionen nachweisen. Die Antwort von Bern auf unsere Eingabe siehe unten.

6. Maridor orientiert über die Vorbereitung der *Schweiz. Unteroffizierstage*. Beziiglich des Preises der Festkarte siehe Nr. 13 vom 9. März 1933 unter Rubrik S.U.T. Das allgemeine Arbeitsprogramm sieht vor: Freitag, 14. Juli, Delegiertenversammlung, 18.30 Empfang der Zentralfahne mit Umzug; Sonntag, 16. Juli, 10.30 Huldigungssakr an die Zentralfahne, 11.15 Festzug und Defilee. Die vermutlichen Beteiligungsziffern der Sektionen an den S.U.T. werden nächstens einverlangt werden.

Zu verschiedenen *technischen Angelegenheiten* äußert sich der Präsident des T.K., Kamerad Adj.-Uof. Robert Meyer. Weisungen an die Sektionen bezüglich der Abgabe von Uebungsmaterial zur Vorbereitung der S.U.T. erfolgen in den nächsten Tagen durch Zirkular. Vorschläge für die notwendigen Kampfgerichte sind bereits einverlangt worden. (Siehe offizielle Mitteilung des Z.V. in Nr. 13 vom 9. März 1933.) Beziiglich der Durchführung des Fechtens und der Sanitätswettübungen werden die Kameraden Meyer und Maridor zu mündlichen Verhandlungen mit den betreffenden Landesverbänden ermächtigt. (Siehe offizielle Mitteilungen über das Fechten in vorletzter Nummer.) Die Zusammensetzung des Kampfgerichtes für schriftliche Arbeiten ist bekanntgegeben worden.

7. Kamerad Gfeller hat zufolge geschäftlicher Ueberlastung und mit Rücksicht auf seinen Gesundheitszustand den *Rücktritt* als Mitglied des Zentralvorstandes eingereicht. Der Z.V. beschließt, dem Gesue mit Wirkung auf die Delegiertenversammlung zu entsprechen unter bester Verdankung der dem Verband geleisteten großen Dienste.

8. Die Präsidentenkonferenz gemäß Art. 36 der Zentralstatuten soll im April in Olten stattfinden, mit praktischen Vorführungen des Hindernislaufes und des Handgranatenwurfs an den S.U.T. Der Zentralausschuß wird das Programm für die Tagung aufstellen.

9. Der Druck des *Jahresberichtes* für 1932 wird der Firma Sonor in Genf übertragen. Der Z.V. nimmt Kenntnis von den noch ausstehenden Sektionsrapporten.

10. Aus der Berichterstattung von Kamerad Studer geht hervor, daß noch mehrere Sektionen mit der Stellung von Abonnenten für das *Zentralorgan* im Rückstande sind. Sie sollen zur Erfüllung ihrer Verpflichtungen mit allen Mitteln gezwungen werden.

11. Als Präsident der Revisionskommission referiert Kamerad Studer über die *Revision des Marschwettübungsréglementes*, die in verschiedener Hinsicht erfreuliche Fortschritte bringen wird.

12. Ueber die Ergebnisse der *Jungwehr* 1932 und die Organisation der Kurse 1933 orientiert der Zentralleiter derselben, Kamerad Möckli.

13. *Verschiedenes:* a) Das Gesuch einer Sektion, die von ihr durchgeführten *Skiwettläufe* aus der Zentralkasse finanziell zu unterstützen, wird aus Gründen der Konsequenz abgelehnt. — b) Die Drucklegung des neuen *Versicherungsvertrages* ist angeordnet worden. Die Sektionen werden nächstens mit denselben bedient werden können. — c) Der Zentralsekretär regt an, durch die nächste Delegiertenversammlung die Sektionen zur Erfüllung eines *minimalen Arbeitsprogramms* zu verpflichten, unter besonderer Berücksichtigung der Förderung des unteroffiziersmäßigen Könnens.

Schlüß der Sitzung Sonntag den 26. Februar, 12.00. M.

8^e Séance du Comité central,

25/26 février 1933 à l'Hôtel de la Gare, Brugg

Les camarades Gfeller et Magnin sont absents à cette séance, le premier étant retenu par la maladie et le second par les concours militaires de ski de La Chaux-de-Fonds.

1) Après l'acceptation de différents *procès-verbaux*, un télégramme de félicitations est envoyé à la section Hinterthurgau qui inaugure ce jour son nouveau drapeau.

2) Les nouveaux *statuts* des sections de St-Imier, Lucerne, Suhrental, St-Gall, Montreux, La Broye et Neuchâtel sont acceptés selon les propositions du Bureau central.

3) Le caissier central présente les *comptes annuels pour 1932* qui, par fr. 32,930.10 de recettes et fr. 32,667.60 de dépenses, prouvent une augmentation de fortune de fr. 262.50. Le *budget pour 1934* est assaini. Il prévoit, par fr. 37,400.— de dépenses et fr. 35,100.— de recettes, un déficit de fr. 2300.—.

4) En liaison avec la liquidation de différentes *affaires de sections*, il est pris une décision qui apportera enfin un peu d'ordre dans l'annonce des prétentions à notre plus haute distinction, la cuillère à mocca. (Voir sous Communications officielles du Comité central, dans le n° 13 du 9 mars 1933.)

Les demandes de démission de deux sections sont provi-

soirement rejetées jusqu'à plus ample éclaircissement des motifs de démission invoqués. Le Comité central prend connaissance de quelques nouvelles formations actuellement en vue, ainsi que des efforts faits pour opérer le redressement de deux sections jusqu'ici fort mal en point. Une proposition du Comité central à l'Assemblée des délégués demandant la radiation des sections qui se montreraient inactives, semble devenir de plus en plus nécessaire.

5) Le président central oriente sur les progrès de nos tractations avec le D.M.F. concernant nos *sections de tir* et constate que notre nouvelle enquête auprès des sections prouve sans discussion la conduite réglementaire de nos sections de tir. La réponse de Berne à notre pétition paraîtra dans le prochain numéro.

6) Le camarade Maridor oriente sur la préparation des J.S.S.O. En ce qui concerne le prix de la carte de fête, voir n° 13 du 9 mars 1933, sous la rubrique J.S.S.O. Le programme général de travail prévoit: Vendredi 14 juillet, Assemblée des délégués; 18.30 réception du drapeau central. Dimanche 16 juillet, 10.30 prestation de serment de fidélité au drapeau central; 11.15 cortège et défilé. Les chiffres probables de participation des sections seront prochainement demandés. Le président du Comité technique, notre camarade adj.-sof. Robert Meyer prend la parole au sujet de différentes *questions techniques*. Les instructions aux sections concernant la remise de matériel d'exercice pour la préparation des J.S.S.O. suivront par circulaire ces prochains jours. Les propositions pour la désignation des jurys nécessaires ont été déjà réclamées (voir Communications officielles du Comité central, dans le n° 13 du 9 mars 1933). En ce qui concerne l'exécution des concours sanitaires et d'escrime, tous pouvoirs sont donnés aux camarades Meyer et Maridor pour discuter avec les associations intéressées (voir dans le dernier numéro la Communication officielle sur le concours d'escrime). La formation du jury pour les travaux écrits a été donnée dans l'avant-dernier numéro.

Notre camarade Gfeller, en raison de son état de santé et pour surmenage professionnel, a soumis sa *démission* de membre du Comité central. Ce dernier décide d'accepter avec effet sur l'Assemblée des délégués, la demande du camarade Gfeller qui a droit à l'entièvre reconnaissance de l'association pour les grands services rendus.

8) La *Conférence des présidents* prévue par l'art. 36 des statuts centraux aura lieu en avril à Olten, avec démonstration pratique de la course d'obstacles et du lancement de grenades, tels que ces concours seront disputés aux J.S.S.O. Le Bureau central établira le programme de la réunion.

9) L'impression du *rapport annuel pour 1932* sera confiée à la maison Sonor, de Genève. Le Comité central prend connaissance des derniers rapports de sections parvenus.

10) Il ressort du rapport du camarade Studer que plusieurs sections sont encore en retard quant au nombre exigé d'abonnés à *l'organe central*. Elles devront être mises en demeure par tous les moyens de remplir leurs obligations.

11) Comme président de la Commission de revision, le camarade Studer rapporte sur la *revision du règlement d'exercices de marche* qui, sur certains points, apportera une amélioration sensible et réjouissante.

12) Le camarade Möckli, directeur central de la *Jungwehr*, oriente sur les résultats de celle-ci en 1932 et sur l'organisation des cours en 1933.

13) *Divers:* a) La demande d'une section réclamant un appui financier de la caisse centrale, pour des *concours de ski* organisés par elle, est repoussée en raison des conséquences.

b) La mise à l'impression du nouveau *contrat d'assurances* a été ordonnée. Les sections pourront être prochainement en possession de celui-ci.

c) En vue de maintenir et soutenir toujours plus l'instruction du sous-officier en général, le secrétaire central propose que l'accomplissement d'un programme de travail minimum soit imposé aux sections par la prochaine Assemblée des délégués.

Fin de la séance, dimanche 26 février à 12.00.

Die Schießsektionen unserer Unteroffiziersvereine

Das Eidg. Militärdepartement hat am 5. April 1933 bezüglich der Schießsektionen von Unteroffiziersvereinen folgende Verfügung erlassen:

« Gestützt auf die Feststellung des Schweiz. Unteroffiziersverbandes, wonach von den 39 anerkannten Schießsektionen dieses Verbandes bereits 32 dem Schweiz. Schützenverein angehören, werden die Verfügungen des EMD vom 4. April und 23. November 1932 wie folgt endgültig ergänzt, in der Mei-